

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL – MIRMANDE
Séance du 15 décembre 2023

I.VERIFICATION DU QUORUM

Monsieur Le Maire, Président de séance, fait l'appel des présents et lit les différentes procurations. Monsieur Le Maire atteste que le quorum est atteint.

Etaient présents par ordre alphabétique les conseillers municipaux suivants :

Patrick ALIBERT, Jean-François BESSON, Céline CHOULET, Frédéric FAVREAU, Florence IBARRA, Benoît MACLIN, Denis MARCHAL, Philippe MINGUEZ, Daniel NOILLY, Dominique TOCQUAVEN, Jean-Luc VOLLE.

Excusés ayant donné pouvoir : Corinne BUFFIN,

Absents : Coralie BASSET, Annie GUITTON, Michel IGOUT,

A été élu secrétaire de séance : Daniel NOILLY

III.ORDRE DU JOUR

- ✓ Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 septembre 2023
- ✓ Délibération 24 : Budget principal, décision modificative 1
- ✓ Délibération 25 : Déclassement du chemin de la soirée
- ✓ Questions diverses

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de rajouter une délibération à l'ordre du jour, à savoir : une deuxième décision modificative concernant le budget. L'assemblée accepte à l'unanimité

.IV.APPROBATION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

V.DELIBERATIONS

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°1 : ANOMALIE BUDGET - INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget prévisionnel a été mal paramétré. En effet, certaines opérations ont été prises en compte avec un typage d'ordre budgétaire alors qu'elles devaient être d'ordre réel. Une régularisation est nécessaire. Il s'agit d'une confusion opération d'ordre / opération réelle.

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1311 (13) : État et établissements nationaux	17 723,00	1321 (13) : État et établissements nationaux	17 723,00
1311 (041) : État et établissements nationau	-17 723,00	1321 (041) : État et établissements nationau	-17 723,00
	0,00		0,00
Total Dépenses	0,00	Total Recettes	0,00

Il est proposé à l'assemblée d'accepter la régularisation expliquée par Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à établir les régularisations nécessaires entre les opérations d'ordre et opérations réelles.

Objet : DECISION MODIFICATIVE N°2 : AJUSTEMENT DE FIN D'ANNEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un ajustement de fin d'année doit être fait au niveau du budget.

En effet, il n'était pas prévu au budget le remboursement de caution à Madame Coralie CHARRIER et le montant concernant le dégrèvement de la taxe foncière aux jeunes agriculteurs n'était pas connu lors de l'élaboration du budget.

Monsieur Le Maire propose de prévoir les montants concernés au niveau des lignes comptables soit 230 € pour le remboursement de caution et 401 € pour le dégrèvement de la taxe foncière aux jeunes agriculteurs.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
165 (16) : Dépôts et cautionnements reçus	230,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	230,00
	230,00		230,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	230,00	7473 (74) : Départements	631,00
7391111 (014) : Dégrèv. taxe fonc. propri.	401,00		
	631,00		631,00
Total Dépenses	861,00	Total Recettes	861,00

Après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- **APPROUVE** la proposition de Monsieur le Maire.

Objet : DECLASSEMENT ET CESSION DU CHEMIN DIT DE LA SOIREE

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a été convenu de déclasser le chemin dit de la soirée cadastré ZD 275, 276, 277 afin de le céder à titre gratuit à Monsieur PERRIN Philippe et Madame RAFFESTIN Marianne.

Une servitude de passage sera accordée à Monsieur DE SAINT-PRIX ainsi que Monsieur et Madame MINAUDIER Jean-Marie afin qu'ils puissent accéder à leur propriété.

Afin de conclure cette cession, il convient donc de signer les documents auprès du notaire et de donner l'autorisation de signature à Monsieur Le Maire.

Après en avoir délibéré par 14 voix pour :

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur Le Maire,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Questions diverses :

Jean-Luc VOLLE informe l'assemblée que l'exposition de crèche en crèche se passe très bien et qu'il y a déjà eu de nombreux visiteurs dont 3 clubs de marche ce mercredi, soit 2700 personnes en 4 jours.

Monsieur Le Maire clôture la séance à 18h50 et donne la parole au public.

Monsieur Jean-Marie MINAUDIER demande quand est-ce que sera mis en place la circulation dans les 2 sens au niveau du chemin du relut ?

Monsieur Le Maire répond qu'un arrêté doit être pris indiquant ce double sens mais interdisant les véhicules agricoles et qu'un panneau de signalisation doit être commandé pour indiquer cette décision.

Il précise également qu'un arrêté sera pris très prochainement indiquant que tous les chiens devront être tenus en laisse sur l'ensemble de la commune.